



Wallonie

COMMUNE DE BERLOZ
URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. Eric HEYDENDAEL et Mme Céline JACQUES demeurant Impasse Paul Kempeneers 21 à 4257 BERLOZ - CRENWICK. Le terrain concerné est situé Impasse Paul Kempeneers 23 à 4257 BERLOZ - CRENWICK, et cadastré 2EME DIVISION – SECTION B – N°136T et 136V.

Le projet consiste en la démolitions – régularisation et extension d'une habitation existante et présente les caractéristiques suivantes : « construction ou reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ».

Le dossier peut être consulté **DANS LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES**, durant les 15 jours de l'annonce, pendant les jours d'ouverture de l'administration, et actuellement sur rendez-vous auprès des services administratifs (019/33.99.99), les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 17h00, ainsi que les mercredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Fauchet, pendant les heures d'ouverture du service urbanisme (par téléphone ou sur rendez-vous - 019/33.99.86), dont le bureau se trouve à la même adresse.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer **du lundi 9 mai 2022 au lundi 23 mai 2022** au Collège communal de Berloz :

- par courrier ordinaire, daté et signé, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz ;
- par courrier électronique, daté et identifié à peine de nullité, à l'adresse commune@berloz.be.